

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BULLY LES MINES

AVIS D'ENQUETE ENVIRONNEMENTALE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE PLATE FORME LOGISTIQUE
PAR LA SOCIÉTÉ VIRTUO BULLY 1 SARL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 6 décembre 2018, une enquête environnementale est ouverte pendant 15 jours à partir du 7 janvier 2019, sur la demande d'autorisation d'exploiter une plate forme logistique sur la commune de BULLY LES MINES par la Société VIRTUO BULLY 1 SARL.

M. Paulo Ferreira est chargé du suivi du dossier de la Société VIRTUO BULLY 1 SARL - Tél :01.40.21.19.60 ou par mail : paulo.ferreira@virtuo-property.com.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BULLY LES MINES, 62, rue François Brasme, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation > VIRTUO BULLY 1 SARL - BULLY LES MINES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : SAINS EN GOHELLE, GRENAY, AIX NOULETTE et ANGRES.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BULLY LES MINES du lundi 7 janvier 2019 au lundi 21 janvier 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BULLY LES MINES ou les formuler à M. Pierre-Yves DAMBRINE, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 7 janvier 2019 de 14 h 30 à 17 h 30
- le mercredi 16 janvier 2019 de 9 h à 12 h
- le lundi 21 janvier 2019 de 15 h à 18 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 7 janvier 2019 au 21 janvier 2019, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation - VIRTUO BULLY 1 SARL - BULLY LES MINES - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BULLY LES MINES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation - VIRTUO BULLY 1 SARL, les informations relatives à ce projet.